



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 05 février 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE Rue de l'église/rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de façade, par l'entreprise Peinture et couleur du Berry, 18000 BOURGES, du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 rue de l'église, rue de Bourgogne
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise Peinture et couleur du Berry, 18000 BOURGES, du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024, pour des travaux de réfection de façade au 2 rue de l'église

**Article 2<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240205-2024\_02\_13ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

diffusé sur le site de la collectivité le 05.02.2024

Publié sur le site internet de la commune le 05.02.2024

Le Maire,  
Gilles BUREAU

